

A R R E T E N°398/2017

**Plan Local d'Urbanisme
Mise à Jour RLP**

LE MAIRE,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.153-18 ;
- Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L.581-14-1 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29/11/2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, modifié le 19/12/2013, le 28/05/2015 et le 27/10/2016 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 27/02/2014 approuvant la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27/10/2016 approuvant le Règlement Local de Publicité (RLP) ;
- Vu les pièces du dossier ci-annexé ;

A R R E T E :

- ARTICLE 1 :** Le Plan Local d'Urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté afin d'y annexer le Règlement Local de Publicité (RLP) approuvé en date du 27/10/2016.
- ARTICLE 2 :** Le Plan Local d'Urbanisme mis à jour est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un **affichage pendant une durée d'un mois** en mairie.
- ARTICLE 4 :** Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Sous Préfet chargé de l'arrondissement de Sélestat-Erstein

Fait à Sélestat, le 08 MARS 2017

Le Maire,




Marcel BAUER
Vice-Président du

Conseil Départemental du Bas-Rhin